Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20230428-2023-21C-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Délibération du 28 Avril 2023

délibération ***N°2023-21 C***

objet ***Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »***

- Date de convocation : le 21 avril 2023
- Date de publication : le 05 mai 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 28 avril 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2ème étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 17, Nombre de votants : 22
- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN Philippe
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 4
DESMARET Xavier ; THEVENON Raphaël ; BOURGEOIS Florence ; BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1
RAUCAZ Christian donne pouvoir de vote à ZOCCOLO Alain

Délégués excusés : 4
SARTORI Walter ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; SANDFORD Erica

Délégués absents : 13
BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; FRAISSARD Jean-Claude ; BRUNIER Thierry ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20230428-2023-21C-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

Délibération du 28 Avril 2023

délibération ***N°2023-21 C***

objet ***Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »***

Monsieur Jean-Marc DRIVET, Vice-Président en charge des Biodéchets, expose que le « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires instauré par la Loi de Finances pour 2023, est un dispositif doté de 2 milliards d'euros qui est porté par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et dont le pilotage au niveau local est assuré par les Préfets.

Ce « Fonds Vert » a vocation à aider les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique en permettant le déploiement d'actions territoriales avec 3 axes d'objectifs :

- 1 - Renforcer la performance environnementale,
- 2 - Adapter les territoires au changement climatique,
- 3 - Améliorer le cadre de vie.

Parmi ces 3 types d'actions financées, figure au titre de l'axe 1 « le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets » et plus particulièrement la gestion de proximité et collecte séparée des biodéchets et leur valorisation, dont pourraient relever les projets de plateformes de biodéchets des sites de Champlat et de Valezan.
Il est à noter que l'axe 3 relatif « aux requalifications et recyclage de friches » pourrait également être sollicité pour le projet de Valezan.

Sous toute réserve de complémentarité à faire confirmer auprès des services de l'Etat, ce « Fonds Vert » pourrait venir s'ajouter à l'aide de 1,4 M d'€ de l'ADEME obtenue en juin 2022 au titre du programme AURABIODEC, et s'élever jusqu'à 55 % du montant du financement des opérations (avec un taux minimum de 20 % de financement par le syndicat).

Les études et projets relatifs au développement de plateformes de compostage des biodéchets pouvant s'inscrire dans les mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert », il est donc proposé au Comité Syndical de déposer un ou plusieurs dossiers de demandes de subvention auprès des services instructeurs de l'Etat, portant sur :

- Les études de conception d'un schéma directeur de collecte et traitement par bassins versants, permettant de dimensionner les installations de compostage à développer ;
- Les études et investissements pour l'aménagement d'une plateforme de compostage à Valezan, dans le cadre de la reconversion d'une friche industrielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 ;
Vu la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20230428-2023-21C-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour les études et projets relatifs au développement des plateformes de compostage des biodéchets notamment sur l'ancien site de l'usine d'incinération de Valezan.

Article 2 : autorise la Présidente à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant, étant précisé que les dépenses correspondantes aux deux opérations sont bien inscrites au budget 2023.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,
Marie BENEVISE

SAVOIE DECHETS
336 rue de Chantabord
CS 22425
73024 CHAMBERY Cedex